

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°23/2023

des délibérations du conseil municipal

Séance du 14 avril 2023

Date de la convocation : 11 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le 14 avril, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Mme. Marie-Cécile ROSSI par Dominique VINCENTI

Membres absents : Jean- Baptiste SALVADORI, Ludovic MARTI, Johann THOUVENOT,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Approbation du budget.

Le maire expose à l'Assemblée le contenu du budget primitif 2023 en résumant les orientations générales du budget comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 903 876,48 euros/ Recettes de fonctionnement : 903 876,48 euros

Dépenses d'investissement : 425 383,85 euros/ Recettes d'investissement : 425 383,85 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres adopte le budget primitif communal de l'exercice 2022 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	903 876,48	903 876,48
INVESTISSEMENT	425 383,85	425 383,85
TOTAL	1 329 260,33	1 329 260,33

Fait et délibéré les jours et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour copie certifiée conforme



Le Maire
D. Vincenti
 D. VINCENTI

